Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 26/06/2026

Date de la convocation
19/06/2026

Date d'affichage
19/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 18

A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL26-06-2026-03

L'an 2026, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, Mme Sophie FRAVAL, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN.

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Yves LE FORESTIER donne pouvoir à Mme Anne-Catherine JOUBIER, Mme Laurence GRIGNOUX donne pouvoir à Elie QUILLIEC, Mme Clara GEGOUREL donne pouvoir à Cécile DAMONNEVILLE, M. Nicolas QUILLERÉ donne pouvoir à Anthony ONNO.

Absent : M. Gilles LE TONQUÈZE

Secrétaire de séance : M. Daniel GUÉGAN

Objet de la délibération : Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

VU les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n°DEL19-12-2025 du 19 décembre 2025 portant modification du tableau des effectifs,

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emplois,

Considérant que suite aux derniers mouvements de personnel il est nécessaire d'actualiser ce tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps plein au 1er juillet 2026 (départ à la retraite) et création d'un poste d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 1ère ou 2ème classe à temps plein ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 7.39/35ème au 1er juillet 2026 (départ à la retraite) et création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 28.5/35ème
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 30/35ème.

Considérant que le tableau des effectifs sera donc établi comme suit à compter du 1er juillet 2026 :

Service administratif	1 poste d'attaché territorial à temps plein
	1 poste de rédacteur territorial à temps plein
	2 postes d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 1ère ou 2ème classe à temps plein

Service technique	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps plein
	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps plein

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_03-DE

	2 postes d'adjoints techniques territorial, adjoints techniques principal 1ère ou 2ème classe à temps plein
	2 postes d'adjoints techniques territorial à temps plein

Service culturel	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps plein

Service animation	1 poste d'animateur territorial à temps plein
	1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps plein
	1 poste d'adjoint d'animation territorial à 31/35ème
	1 poste d'adjoint d'animation territorial à 30/35ème
	1 poste d'adjoint d'animation territorial à 28.5/35ème

Service scolaire	1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à 29/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps plein au 1er juillet 2026 et DE CRÉER un poste d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 1ère ou 2ème classe à temps plein,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation territorial à 7.39/35ème au 1er juillet 2026 et DE CRÉER un poste d'adjoint d'animation territorial à 28.5/35ème,**
- **DE CRÉER un poste d'adjoint d'animation territorial à 30/35ème,**
- **D'APPROUVER le tableau des effectifs ainsi mis à jour,**
- **D'AUTORISER M. le Maire, ou Mme l'adjointe en charge des finances et ressources humaines à signer tout document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

